

## **Cas bibliothèque :**

**Une bibliothèque universitaire souhaite automatiser un système de prêt d'ouvrage assez ancien.**

### **Description du système actuel :**

**Les étudiants font une demande d'ouvrage auprès d'un guichet, sur une fiche papier. L'agent du guichet vérifie la carte de bibliothèque de l'étudiant. Cette fiche est transmise via un petit monte-charge en direction des étages où se trouve un appariteur chargé de rechercher les livres correspondant aux ouvrages demandés.**

**Une fois le livre trouvé, celui-ci est retourné via le monte-charge en direction du guichet. Les livres sont ensuite remis à l'étudiant ayant fait la demande.**

### **Le logiciel actuel :**

**Le logiciel actuel permet de vérifier la validité de la carte de l'étudiant, lorsque celui-ci souhaite faire un prêt. Le logiciel enregistre les prêts des livres, après que les livres aient été mis à la disposition du guichet, par l'appariteur.**

### **Les dysfonctionnements constatés :**

**La demande d'un ouvrage est faite même lorsque le livre correspondant n'est pas disponible.**

**Lors de la remise des livres au guichet, beaucoup d'étudiants feuilletent le livre et constate que ce n'est pas celui-ci qui les intéresse. Dans ce cas, ils les rendent immédiatement, ce qui alourdit encore un peu plus l'organisation.**

**Les étudiants ne peuvent accéder aux livres.**

### **Les objectifs fixés :**

**Rendre la bibliothèque attractive pour les étudiants. La bibliothèque souhaite accroître la fréquentation des étudiants.**

**Il est souhaitable également d'avoir des prêts inter-universitaires. Des contacts ont déjà été pris avec d'autres bibliothèques.**

**Il est souhaitable de pouvoir accéder à, beaucoup plus d'ouvrages et en particulier les thèses qui jusque là ne sont pas accessibles.**

### **Description plus détaillé de la gestion des prêts :**

**L'inscription à la bibliothèque est payante. Elle se fait à la bibliothèque sur présentation d'une photo, d'une pièce d'identité, de la carte d'étudiant et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.**

#### **Emprunter :**

**L'inscription donne droit à l'emprunt de 4 livres et 4 revues pour une durée de trois semaines.**

#### **Retour :**

**En cas de non retour dans les délais prévus, une amende forfaitaire de 5 francs par semaine et par livre non rendus est appliquée.**